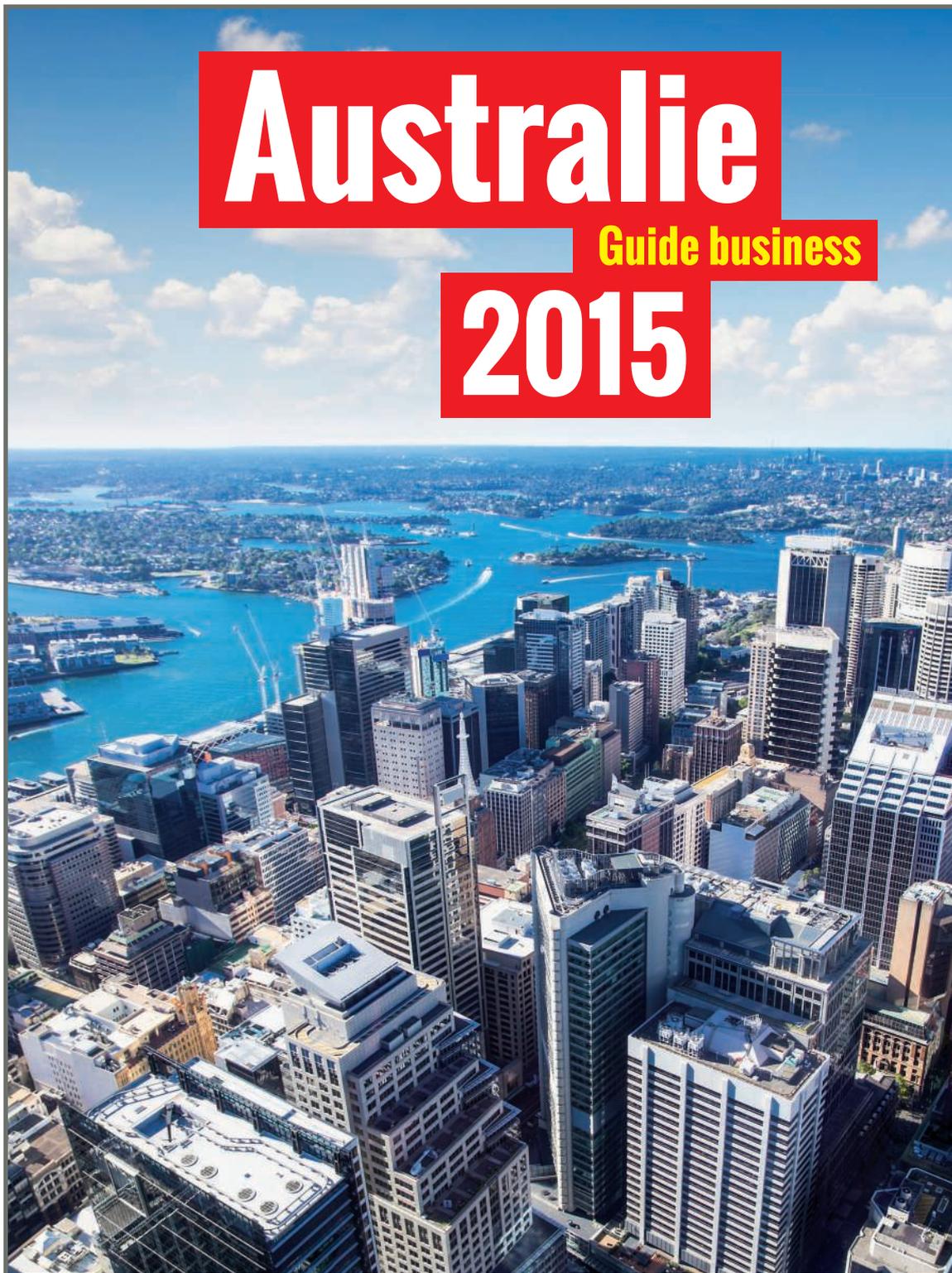


Moniteur du Commerce International depuis 1883

# Australie

Guide business

# 2015





## Cabinet partenaire conseil spécialisé en comptabilité, fiscalité et représentation locale d'entreprises à Sydney - Australie.



**Bilateral Solutions**

*"Communication, pragmatisme & efficience"*



- **Accompagnement des entreprises non-résidentes souhaitant démarrer une activité en Australie**

Représentation légale: domiciliation, directeur local et représentant fiscal.

- **Choix et flexibilité de services**

Tenue de comptabilité, élaboration de rapports comptables et financiers, gestion fiscale et sociale, formation et suivi.

- **Reporting international**

Rapports comptables et financiers en respect des obligations légales et des normes, locales et internationales.

- **Gestion fiscale**

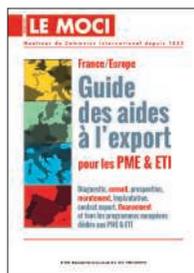
Gestion de la TVA (GST). Assistance en matière de prix de transferts. Préparation et dépôt en ligne des déclarations fiscales pour les sociétés et les particuliers.

- **Gestion sociale**

Gestion des paies et des obligations sociales. Péréquation fiscale pour salariés détachés.

- **Comptabilité**

Saisie courante avec harmonisation du plan comptable avec le groupe. Suivi analytique des coûts. Gestion des stocks.



## Guide des aides à l'export en France et en Europe pour les PME & ETI, édition 2015

Entièrement mis à jour, notre *Guide des aides à l'Export 2015 pour les PME & ETI* paru le 21 mai fournit aux entreprises toutes les clés pour comprendre les évolutions et solliciter les aides dont elles peuvent avoir besoin pour leurs projets à l'international.

La première partie de ce guide, entièrement actualisée à fin avril 2015, est consacrée aux aides en

France. Précédée d'une introduction qui fournit les repères essentiels sur les évolutions qui ont marqué les différents dispositifs, elle comporte sept chapitres :

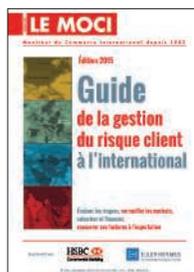
1. Diagnostic, conseil, orientation en France ;
2. Les régions : aides et contacts ;
3. Le financement du développement international ;
4. Les aides à la prospection ;
5. Les soutiens aux contrats export ;
6. Les aides à l'implantation à l'étranger ;
7. Les aides au recrutement de cadres export.



## Guide business Italie 2015

Pour relancer l'économie de son pays qui sort juste de la récession, le Premier ministre Matteo Renzi avance à marche forcée dans l'exécution des grands chantiers de modernisation de l'économie et de l'espace social. À l'instar du Jobs Act et du salaire horaire légal.

Également dans ce numéro un dossier Chine « Les moteurs d'un grand marché de consommation ».



## Guide de la gestion du risque client

Il existe des méthodes et des outils, bien connus des entreprises exportatrices performantes, qui permettent de réduire considérablement les risques sans nuire à la dynamique du développement commercial ni aux relations instaurées avec les clients étrangers. Ce *Guide de la gestion du risque client à l'international*, dont c'est la quatrième édition cette année, est justement conçu pour fournir les dernières informations sur les solutions. Il s'adresse avant tout aux dirigeants d'en-

treprises eux-mêmes, mais aussi à leurs équipes commerciales et celles des directions financières ou de l'administration des ventes. Qu'il s'agisse de se doter en interne d'outils de veille sur les risques pays et les risques commerciaux, de verrouiller les contrats de ventes ou de trouver de bonnes sources d'information sur les prospects, d'obtenir les meilleures solutions en termes de sécurités de paiement de la part d'assureurs-crédits ou de banquiers, de comprendre les bases des montages financiers les plus efficaces à l'international, ou encore de bien suivre le recouvrement de ses factures. Ce guide est conçu pour être utile à tout entrepreneur confronté aux risques de la vente à l'international, mais qui veut gagner !

## Spécial Rhône-Alpes: pas de « plan C » pour Erai, Business France prêt à secourir les VIE, les « privés » de l'OSCI se positionnent

À la question : « Jean-Louis Gagnaire\* a-t-il un plan C pour Erai ? », cet administrateur de l'agence rhônalpine chargée de l'accompagnement des entreprises à l'international, répond sans hésiter à la *Lettre confidentielle* : « Avec deux échecs successifs, et à 6 mois des élections régionales, cela m'étonnerait beaucoup ». Après le rejet par une majorité des élus régionaux, coalition hétéroclite entre l'UDC (UMP+UDI), le FN et les verts d'EELV (sauf une), du projet de reprise partielle d'Erai par l'Ardi, intervenu le 18 mai... Lire la suite sur [www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)

## Spécial Rhône-Alpes: les raisons du « crash » d'Erai, selon les « privés » de l'accompagnement export

Dans son communiqué du 20 mai, l'OSCI (Opérateurs spécialisés du commerce international), qui regroupe les "privés" de l'accompagnement à l'international, tout en se positionnant comme solution pour assurer la « continuité du service » aux entreprises clientes d'Erai\*, n'en profite pas moins pour joindre en annexe un réquisitoire en règle des « erreurs de gestion » de ses dirigeants et des faiblesses de la gouvernance que, selon l'organisation, « elle n'a cessées de dénoncer depuis des années », et qui, au-delà du jeu politique local, ont conduit au « crash final »...

Lire la suite sur [www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)

## Partenariat oriental: l'UE privilégie désormais une approche différenciée avec les ex-Républiques soviétiques

Un an après le début du conflit en Ukraine, la Commission européenne veut promouvoir une nouvelle approche avec les pays du bloc oriental : c'était en tout cas le principal objectif de ses représentants au sommet du Partenariat oriental organisé à Riga du 20 au 22 mai... « La Présidence et la Commission ont confirmé qu'elles étaient prêtes à travailler sur le renforcement différencié des relations commerciales avec chacun des partenaires », a souligné le ministre des Affaires étrangères letton, Edgars Rinkevics...

Lire la suite sur [www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)

**POUR  
CONTACTER  
LA RÉDACTION**  
**01 53 80 74 06**

**POUR VOUS ABONNER**  
**01 49 70 12 20**  
**abonnement@lemoci.com**  
**Toutes nos offres p. 39**

**POUR JOINDRE  
LE SERVICE  
PUBLICITÉ**  
**+33 (0)1 49 70 12 07**

## PLANÈTE

- 3 Mode d'emploi
- 6 • **International Indications géographiques et appellations d'origine même combat**
- Rhône-Alpes : vers un démantèlement d'Erai
  - CCEF : retour en force de l'institution dans les radars de l'écosystème du Commerce extérieur
  - Tableau de bord du commerce international
  - The good idea

## PAYS & MARCHÉS

### Agenda

- 36 Salons, missions et rencontres
- Appels d'offres & projets**
- 38 Appels d'offres, projets industriels

## JURIDIQUE, DOUANE & FISCALITÉ

- 40 Arbitre d'urgence Premier bilan du nouveau règlement d'arbitrage de la CCI
- 42 **Fiche douane pratique n° 96**
- 44 Réglementations

## 18 GUIDE BUSINESS AUSTRALIE

### 22 Entreprises

Un marché ouvert, mais très réglementé

- Sammode : éclairer son marché en s'associant à un distributeur local
- Maestrano : deux Français de Sydney mettent en ligne leur entreprise
- Four Frogs : un Guérandais qui crée des crêpes au goût australien

### 26 Relations bilatérales

La France doit faire mieux avec ses entreprises

### 27 Entretien avec

François Diethelm, président de la section Australie des

CCEF (Conseillers du commerce extérieur de la France)

### 28 Secteurs Porteurs

- Agroalimentaire : aider l'Australie à fournir l'Asie et jouer la qualité
- Infrastructures : des grands projets routiers aux équipements, en passant par le développement urbain
- Nouvelles technologies : la French Tech et la formation, deux atouts bien français

### 32 Réglementation

Ce qu'il faut savoir sur la fiscalité des entreprises

### 44 Pratique

## LE MOCI

### ÉDITEUR Sedec SA

11 rue de Milan - 75 009 Paris - France  
Téléphone : +33 (0) 1 53 80 74 00  
www.lemoci.com

### Directeur de la publication

Vincent Lalu

### RÉDACTION

Rédactrice en chef : Christine Gilguy (31)

Grand reporter : François Pargny (23)

Ont collaboré à ce numéro : Venice

Affre, Bernard Parent, Caroline Taix

Maquette : Delphine Miot, rédactrice

graphiste (37)

Pour joindre votre correspondant

par téléphone, composez

le +33 (0)1 53 80 74 suivi

des deux derniers chiffres du poste.

### PUBLICITÉ

Directeur Commercial :

Philippe Chebanco (10)

Directeur de Clientèle Internationale :

Christophe Bonami (01)

Directrice de Clientèle et publicité

France : Karine Rosset

+33 (0)4 91 28 60 26

Assistante commerciale et

responsable technique :

Cindy Colle (14)

Fax de la publicité : +33 (0) 1 49 70 12 69

### MOCI EVENEMENTS

Chef de service sponsoring et

événements : Saskia Paulmier

+33 (0) 1 49 70 12 73

### GESTION, ADMINISTRATION

Directrice générale adjointe :

Delphine Chêne

Directrice de la diffusion et du Web :

Michèle Marcaillou

Directrice du marketing :

Victoria Irizar

Directeur de la fabrication :

Robin Loison

Webmaster : Pierre Lalu

Comptabilité, gestion :

Évelyne Montecot (08), Valérie Perrin

Conception graphique : amarena

Impression

Imprimerie de Champagne

Rue de l'Etoile de Langres

ZI Les Franchises - 52200 Langres

Commission paritaire.

Publication n° 0916 T 81051

ISSN : 0026-9719. Dépôt légal à parution

L'adresse électronique des

collaborateurs permanents est :

prenom.nom@lemoci.com

Copyright : toute reproduction, même

partielle, des textes et documents parus

dans le présent numéro est soumise à

l'autorisation préalable de la rédaction

Magazine bimensuel.

Photo de couverture : Aleksandar

Todorovic - Fotolia.com

Abonnement 1 an (24 numéros +

Lettre confidentielle + accès web limité)

285,88 euros TTC.

La Vie du Rail ou Le Moci

Service abonnements

11 rue de Milan

75440 Paris cedex 09

Tél. : 01 49 70 12 20

Tarif étranger : nous consulter

# Planète

## Montée des risques politiques dans les marchés émergents exportateurs de pétrole (Aon)

## Le planisphère des



L'instabilité croissante des pays producteurs de pétrole, comme la Russie, déjà fragilisés en raison de la chute des prix des produits pétroliers, constitue le premier risque politique pour les investisseurs des marchés émergents. C'est ce que révèle Aon Risk Solutions, la division mondiale de la gestion des risques du courtier anglo-saxon Aon, spécialisé dans la couverture des risques d'entreprises, dans sa carte des risques politiques 2015. Celle-ci évalue, dans 163 pays, les risques associés à la rupture de la chaîne d'approvisionnement, à la législation et la réglementation, aux freins à la marche du commerce et des affaires, à la vulnérabilité du secteur bancaire... L'évaluation va de « Faible » en passant par « Moyen-faible », « Moyen » et « Moyen-élevé » pour atteindre « Elevé » et « Très élevé ».

Les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient et de l'Afrique, dont plusieurs se sont déjà vu attribuer une notation de risque pays « élevé » ou « très élevé », connaîtront une année 2015 particulièrement difficile, estime le courtier. Le risque politique de l'Iran, l'Irak, la Libye, le Nigéria, le Soudan, le Turkménistan et le Venezuela est évalué comme étant très élevé ou élevé. L'Égypte, la Tunisie et le

Maroc qui auraient dû profiter de la diminution de leur facture de pétrole importé, encourent pour leur part des risques plus importants en termes de sécurité en raison du vide politique qui règne en Irak, en Libye et en Syrie.

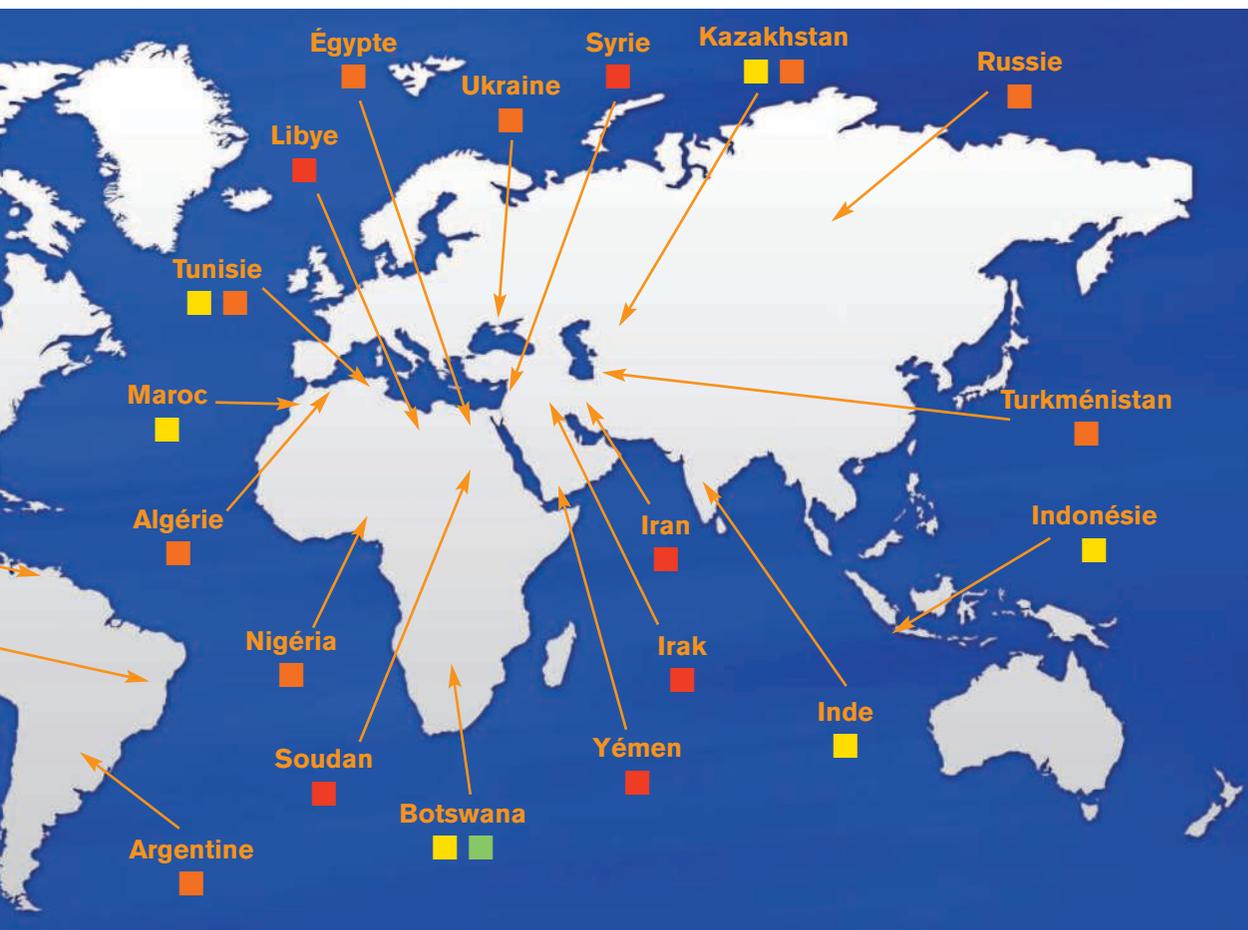
Les sanctions, les prix du pétrole et la guerre continuent d'affaiblir le climat des investissements en Russie et de renforcer le risque de défaut de paiement des entreprises en Ukraine. La carte des risques politiques doit permettre aux organisations de définir leurs stratégies d'investissement sur les marchés émergents. Les mises à jour trimestrielles des notes de risque soulignent l'évolution des tendances en matière de risque et permettent ainsi aux investisseurs de réagir en cas de détérioration et de mieux protéger leur exposition.

Les évaluations des pays ont été réalisées sur la base d'une combinaison des analyses effectuées par Aon Risk Solutions conjointement avec Roubini Global Economics, cabinet international d'analyses et de conseil.

*Venice Affre*

\*Les pays membres de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne sont pas repris sur la carte en 2015.

## risques dans 21 pays



Source : Aon - 2015 Political Risk Map

## International Indications géographiques et appellations d'origine même combat

**Le système international de protection des appellations d'origine va être étendu aux indications géographiques : un pas important dans le sens de la reconnaissance internationale des indications géographiques a été franchi le 21 mai dernier avec la signature par les 28 membres de l'Arrangement de Lisbonne de l'extension du système de protection et d'enregistrement des appellations d'origine aux indications géographiques.**

La France, qui fait partie des signataires, ne s'y est pas trompée qui défend une reconnaissance internationale des indications géographiques, pour renforcer ses producteurs de vins, champagne, fromages et autres foie gras. « Cette extension est un progrès majeur pour le développement des indications géographiques au plan international : à l'avenir, elles bénéficieront d'un haut niveau de protection sur les territoires des 28 États membres de l'accord, soulignent, dans un communiqué commun, le ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Stéphane Le Foll et le secrétaire d'État au Commerce extérieur, à la promotion du tourisme et aux Français de l'étranger Matthias Fekl. Par ailleurs, les pays qui ont mis en place un système national de protection d'indications géo-

graphiques, mais pas d'appellations d'origine, pourront adhérer à l'Arrangement de Lisbonne révisé, permettant ainsi une meilleure diffusion et visibilité de ces outils au plan international ». De même, poursuivent-ils, ce nouvel accord « permettra également aux organisations internationales d'adhérer au texte », signalant que l'Union européenne (UE) a déjà marqué « son vif intérêt pour l'Arrangement ». Pour la France, les indications géographiques sont en effet synonymes « de qualité pour le consommateur et de lien avec un lieu de production ». Les producteurs, eux, voient leurs revenus sécurisés « via la vente de produits à forte valeur ajoutée », ce qui contribue aussi à préserver le dynamisme « des territoires et en particulier des zones rurales, y compris dans les pays en développement » tout en favorisant « leur insertion dans le commerce international via une protection accrue contre les usurpations ». Politiquement, la « diplomatie des terroirs » que défendent les deux ministres, avec le soutien des producteurs concernés, s'en trouve confortée alors que la notion d'indication géographique, qui fait référence non pas à une méthode de fabrication mais à un territoire de production, se heurte toujours, dans les grandes négociations internationales, à la conception

très anglo-saxonne des « marques ».

Mais la route est encore longue. Le système d'enregistrement et de protection de l'Arrangement de Lisbonne est géré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI/WIPO pour le sigle anglais), basée à Genève. Quelques 33 pays en font partie, mais, selon leur statut, seuls 28 sont membres\*. Parmi eux, moins de la moitié des membres de l'UE (avec l'absence de grands poids-lourds comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni), aucun du monde anglo-saxon (États-Unis, Canada, Afrique du Sud), et un seul asiatique (la Corée du Sud). Tout l'enjeu va donc être à présent, pour ses défenseurs, d'utiliser cet accord international pour appuyer leurs arguments dans les grandes négociations internationales, à l'OMC ou dans les négociations de libre-échange en cours de discussion entre l'UE et plusieurs pays, dont le Japon, le Vietnam, et aussi les États-Unis.

\*Pays membres : Algérie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Bulgarie, Congo, Costa Rica, Cuba, Espagne, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Iran, Israël, Italie, Macédoine, Maroc, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nicaragua, Pérou, Portugal, Corée du Sud, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Togo, Tunisie, Turquie.

## Partenariat oriental : place aux approches par pays

Un an après le début du conflit en Ukraine, la Commission européenne veut promouvoir une nouvelle approche avec les pays du « bloc oriental » : c'était en tout cas le principal objectif de ses représentants au sommet du Partenariat oriental organisé à Riga du 20 au 22 mai. Les ex-Républiques soviétiques, membres de ce partenariat – la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Biélorussie – ne seront donc plus identifiées comme un bloc commun. Des relations plus étroites seront dès lors privilégiées avec les trois premiers pays – Géorgie, Moldavie, Ukraine – qui ont déjà signé avec l'UE des accords d'association comprenant une zone de libre-échange, alors que les trois autres États – Azerbaïdjan, Arménie, Biélorussie –, plus proches de Moscou, feront partie d'un cercle distinct. « Il n'est pas incompatible de sou-

haiter faire partie de l'Union économique eurasiatique et de s'engager dans un accord d'association avec l'UE, comme le montre l'exemple de l'Arménie », soulignait un diplomate français à Bruxelles. En clair : plutôt que d'ériger un nouveau rideau de fer séparant les pays sous influence de l'UE et ceux sous la coupe de la Russie, les Européens vont cette fois privilégier une approche différenciée, susceptible aussi d'apaiser des relations déjà tendues avec Moscou. L'UE va ainsi pouvoir engager des discussions avec l'Arménie qui prennent en compte sa participation à l'Union douanière eurasiatique, formellement lancée en janvier 2015 par Vladimir Poutine. Avec l'Azerbaïdjan, davantage de coopération dans le domaine économique est envisagée tandis qu'avec la Biélorussie, il s'agit de structurer le dialogue existant. *K. L., à Bruxelles*

# Rhône-Alpes Vers un démantèlement d'Erai

**À quelques mois de son rapprochement avec la Région Auvergne, c'est un véritable cataclysme qui s'abat sur la Région Rhône-Alpes et sa politique internationale : après cinq mois d'un feuilleton politico-judiciaire à rebondissement, sur fond de manœuvres politiques en vue des prochaines élections régionales de décembre 2015, l'association Entreprises Rhône-Alpes International (Erai), son bras armé pour le soutien à l'internationalisation des entreprises depuis bientôt 30 ans, va être liquidée et démantelée.**

Le 18 mai dernier, lors d'une assemblée extraordinaire du conseil régional de Rhône-Alpes, une majorité d'élus, coalition hétéroclite de conseillers régionaux de la droite et du centre (groupe UDC), de l'extrême droite (FN) et des Verts (EELV), a rejeté un plan de financement de 4,7 millions d'euros présenté en urgence par l'exécutif régional, permettant à une autre association régionale, l'Ardi (Agence régionale du développement et de l'innovation), de reprendre une partie des activités d'Erai et cinq de ses 27 filiales et bureaux à l'étranger.

Or, c'était une condition de la réussite d'un plan de sauvetage partiel porté par le président socialiste de la région, Jean-Jack Queyranne et son vice-président en charge du développement économique, Jean-Louis Gagnaire, après la mise en redressement judiciaire d'Erai, le 14 avril dernier. Depuis fin janvier, date de l'échec d'un projet de fusion entre Erai et l'Ardi, c'est la seconde fois que l'exécutif régional échoue à rallier une majorité autour d'un plan de sauvetage d'Erai, et notamment les Verts : déjà le 6 mars, un premier plan avait été rejeté de la même manière en Commission permanente du Conseil régional.

Dès lors, la seule perspective qui se dessine est la reprise d'une partie de ses activités commerciales et de ses salariés, notamment à l'étranger, par les dirigeants de filiales ou par des organismes privés, qu'il s'agisse de sociétés d'accompagnement à l'international membres de l'OSCI (Opérateurs spécialisés du commerce international) ou de chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (CCIFI). La Région, elle, n'a d'autre

choix que d'envisager la reprise en direct des activités régaliennes d'Erai pour assurer la continuité de ses accords de partenariats et de coopération internationaux, ou de les déléguer par convention à des partenaires publics ou privés. Le Tribunal de Grande Instance de Lyon doit statuer sur le dossier le 9 juin prochain.

Ironie de l'histoire, le président d'Erai, Daniel Gouffé, dont le refus de démis-

sionner, début février, malgré les pressions de l'exécutif régional, avait un peu plus envenimé le climat autour de ce dossier, a adressé le 18 mai, jour du vote à l'assemblée régionale, un courriel convoquant un conseil d'administration suivie d'une assemblée générale le 5 juin, en vu de la présentation et de l'approbation des comptes... 2014.

*Christine Gilguy*

## Erai, une restructuration trop tardive

« Les partis politiques ont voulu régler leurs comptes en flinguant Erai », « je ne comprends pas qu'on ait laissé pourrir cette situation avec une gestion un peu mégalomane et pas très contrôlée ». Le constat est amer, le diagnostic résume des interrogations qui n'ont pas fini d'alimenter le débat déjà électrisé sur la fin d'Erai dans les milieux politiques et économiques rhônalpins. Rapportés le 19 mai par *Le Progrès de Lyon\**, ces propos émanent d'Alain Mérieux, président de l'Institut qui porte son nom et fondateur d'Erai en 1987, alors qu'il était vice-président du Conseil régional.

L'association Erai avait connu une expansion internationale rapide ces dernières années, après la nomination en 2005 à la tête de son conseil d'administration, de Daniel Gouffé, ancien patron de Merial, une filiale du groupe Mérieux. Certains font remonter les racines de ses futurs déboires financiers à 2010, lorsque la Région lui confie la gestion de l'Espace Rhône-Alpes à Shanghai, bâti à grands frais pour l'Exposition universelle de Shanghai.

Erai était à la fois chargée des programmes d'accompagnement à l'international des entreprises et des clusters régionaux et de l'attraction des investisseurs étrangers dans la Région. Elle employait encore, fin avril, 214 salariés – dont 92 dans le cadre de contrats de portage salarial pour le compte d'entreprises –, possédait 13 filiales, 8 bureaux et 2 succursales à l'étranger. Son produit d'exploitation avait atteint 11,5 millions d'euros en 2014, dont 6,6 millions de subventions de la région et 4,9 millions de prestations de services commerciales.

Ambitieuse pour certains, mégalomane pour d'autres, la direction d'Erai avait commencé à proposer ses prestations hors du périmètre régional dès 2013, notamment après la signature d'un partenariat avec l'agence nationale Ubifrance (devenue Business France) le 27 mai 2013, pour promouvoir une offre intégrée de services aux entreprises, une évolution à l'époque dénoncée par l'OSCI, qui avait saisi pour avis l'Autorité de la concurrence.

Dans son rapport d'activité 2014, Erai revendique fièrement être à la tête du « premier réseau francophone de centres d'affaires à l'international » suite à des partenariats signés en 2011 avec Québec Expansion et en 2013 avec l'AWEX, ses homologues québécoises et wallonnes.

Une direction trop laissée à elle-même, une organisation de la gouvernance et du contrôle faibles au regard de l'ampleur de ses développements, faisaient partie de ses faiblesses structurelles. Sur saisie des Verts d'EELV et de l'OSCI, la Cours Régionale des comptes a lancé un audit l'an dernier. De son côté, l'exécutif régional a mis en chantier un projet de restructuration au printemps 2014, trop tard, sans doute, pour éviter qu'il n'aboutisse au début d'une campagne électorale qui promet d'être particulièrement dure en Rhône-Alpes... En moins de 4 mois, Erai, modèle envié par d'autres régions, a été définitivement enterré.

C. G.

\*[www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) : Rhône-Alpes. Alain Mérieux : « Les partis politiques ont voulu régler leurs comptes en flinguant Erai »